

INTERPELLATION

du groupe PDCC, par les députés Alain de Preux, Pascal Rey et Marie-Noëlle Massy Mittaz, concernant: Le Conseil d'Etat est-il prêt à accorder des moyens financiers aux sociétés de remontées mécaniques par le biais du fonds de développement régional? (15.06.2012) 4.205 (en collaboration avec le DTEE)

Offrons au Valais les moyens de voir son économie se développer!

Le 13 avril 2006, le Grand Conseil décidait de porter le fonds général pour l'équipement (soit la limite du solde des crédits LIM et prêts NPR) de 275 à 300 millions de francs du fait que son utilisation avoisinait les 250 millions.

Depuis l'entrée en vigueur de la NPR, ce crédit d'engagement du fonds général pour l'équipement, prévu à l'article 17 de la loi sur la politique économique cantonale du 11 février 2000, a été transféré dans le fonds cantonal de développement régional.

Dans son message précédant la décision du Parlement du 13 avril 2006, le Conseil d'Etat rappelait que l'origine du fonds se trouvait dans la volonté du canton de participer à l'amélioration des conditions d'existence dans les régions de montagne.

Force est de constater que cette volonté d'améliorer l'existence dans les régions de montagne n'a pas trouvé les concrétisations espérées par les entités cantonales, régionales et communales ou par les acteurs de l'économie et du tourisme. Au contraire de la volonté parlementaire d'augmenter les moyens financiers favorisant les développements économiques, l'utilisation du fonds s'est avérée très timide ces dernières années. Il en résulte que, à fin 2011, le fonds n'est utilisé qu'à hauteur de 180 millions de francs à notre connaissance (sur les 300 millions que le crédit d'engagement autorise).

La Commission de gestion du Grand Conseil s'en était fait l'écho dans son rapport discuté en session de mars 2011. Elle demandait au Conseil d'Etat de décrire la politique active qu'il conduit en matière d'octroi et de versement des prêts par rapport aux moyens financiers qui ont été demandés et obtenus de la part du Parlement, respectivement par rapport aux moyens supplémentaires proposés dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelles. Il y était également proposé de simplifier la procédure de traitement pour l'obtention des prêts.

Dans son rapport sur les comptes 2011, la Commission des finances du Grand Conseil constate qu'un montant de 17,8 millions de francs sur le montant de 38 millions de prêts prévus dans la convention programme 2008-2011 n'a pas été utilisé. Elle suggère également de simplifier les procédures et d'adapter les conditions pour accorder ces prêts NPR.

Il est grand temps que le Gouvernement et le Département en charge de l'économie donnent les suites attendues par le Parlement et trouvent les solutions permettant à l'économie valaisanne de profiter des moyens financiers nécessaires à son développement. Cette orientation est d'autant plus importante et urgente que le contexte valaisan a été encore plus lourdement péjoré par les récentes votations fédérales sur les résidences secondaires et par l'annonce d'un contreprojet suicidaire à l'initiative sur le paysage. Plusieurs pans de notre économie en sont affectés, des entreprises de construction aux acteurs touristiques, en passant par les artisans, les ingénieurs, les architectes, les agences de location, les offices du tourisme, les remontées mécaniques pour n'en citer que quelques-uns.

Le contexte économique international, en particulier la cherté du franc, impacte également le quotidien de ces mêmes acteurs économiques, ce qui freine plus ou moins directement le renouvellement des infrastructures indispensables à une offre touristique de qualité. Cela risque de conduire le canton dans une spirale inquiétante de ralentissement économique.

Pour compenser ces effets conjoncturels et structurels sur le développement de l'économie et du tourisme dans notre Canton, il convient d'utiliser déjà les moyens financiers accordés par le Parlement au travers du fonds cantonal de développement régional. En outre, il convient de simplifier les procédures d'octroi et de débloquer annuellement des montants beaucoup plus importants et de les inscrire au budget de l'Etat.

Dans son message lors de l'augmentation du fonds en 2006, le Conseil d'Etat prévoyait que les engagements annuels allaient se situer à 15 millions de francs durant les 20 prochaines années, et que, à court et moyen termes, les nouveaux engagements seraient financés essentiellement par les remboursements.

Conclusion:

Les engagements annuels doivent être significativement plus ambitieux, sachant que les moyens du fonds le permettent et qu'ils seront financés essentiellement par les remboursements, ceux-ci s'étant avérés supérieurs à 20 millions de francs pour chacun des cinq derniers exercices.

Nous remercions par avance le Conseil d'Etat pour sa bienveillance et sa diligence à mettre à disposition des régions de montagne des moyens pour développer son économie.

Sion, le 15 juin 2012
(11h40)

Groupe PDCC, par
Alain de Preux, député
Pascal Rey, député
Marie-Noëlle Massy Mittaz, députée